



## ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

### SOCIETE DE GESTION DE L'ENERGIE DE MANANTALI

#### AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

**Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal** (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal)

Nom de Projet : Projet Manantali II

Secteur : Energie

Crédit/Don No. : A déterminer

NuméroIdentifiant du projet : P147921

1. L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) à travers la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM), a sollicité un financement de la Banque mondiale d'un montant équivalant à 122 millions de dollars des Etats Unis pour financer certaines composantes du Projet de Remise en état, renouvellement et renforcement des installations du Patrimoine Energie de la SOGEM dénommé « Projet Manantali II ». Elle se propose d'utiliser les fonds pour régler des fournitures, travaux et services devant être acquis dans le cadre de ce projet.
2. Le projet comprendra, entre autres, les composantes suivantes :
  - **Renforcement et extension du Réseau Interconnecté de Manantali (RIMA)** qui comprendra les travaux de construction de la ligne 225 kV Kayes-Tambacounda, et l'implémentation du système SCADA (pour la coordination et l'opération conjointe entre l'opérateur du système électrique et les sociétés nationales d'électricité).
  - **Assistance et gestion du projet.** Cette composante inclut notamment des services de conseils pour la supervision des travaux de la ligne 225 kV Kayes – Tambacounda.
3. Les marchés financés par la Banque mondiale seront passés conformément aux procédures spécifiées dans les *Directives: Passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA* (édition de janvier 2011 révisée en Juillet 2014) et sont ouverts à tous les candidats qui remplissent les conditions stipulées dans les directives. Les consultants seront choisis conformément aux *Directives: Sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale*, (édition de janvier 2011 révisée en Juillet 2014).
4. Les avis relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appel à la concurrence internationale de la Banque mondiale seront publiés, dès leur communication, dans Development Business, dans les journaux locaux (journal officiel et/ou un journal de diffusion nationale) dans chacun des Etats membres de l'OMVS, sur le site web de SOGEM et du Haut-Commissariat de l'OMVS.
5. Les soumissionnaires potentiels satisfaisant aux critères de provenance et souhaitant figurer sur la liste des destinataires d'avis de présélection/d'appel d'offres dans le cadre des procédures d'appel à la concurrence internationale, ou ceux ayant besoin de renseignements complémentaires, devront s'adresser à l'adresse ci-dessous :

**Direction Générale de la SOGEM à Bamako, Zone ACI 2000 Bamako Mali**  
**BP : E4015 Secrétariat du Directeur Général, 3<sup>ème</sup> Etage**  
**Tél. : (00 223) 20 23 32 86 / 20 23 26 57 - Fax : (00 223) 20 23 83 50**  
**Bamako/Mali E-mail : [spdg@sogem-omvs.org](mailto:spdg@sogem-omvs.org)**